



Conseil d'Etat  
Staatsrat

**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**



2018.03321

Département fédéral de l'environnement, des  
transports, de l'énergie et de la communication  
Office fédéral des transports  
Division Sécurité  
Section Navigation  
3003 Berne

Références BA  
Date 19 SEP. 2018

### Consultation relative à la révision partielle du règlement de la navigation sur le lac Léman

Messieurs,

Nous avons pris connaissance, avec intérêt, de votre projet cité en marge et vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

Etant donné que le Canton du Valais par le Service de la circulation routière et de la navigation a participé activement à l'élaboration des modifications du règlement de la navigation sur le lac Léman, nous pouvons soutenir sans autre remarque la révision partielle du règlement de la navigation sur le lac Léman.

En vous souhaitant bonne réception de notre détermination, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

La présidente

Le chancelier

  
**Esther Waeber-Kalbermatten**



  
**Philipp Spörri**

Copie [revisionrnl@bav.admin.ch](mailto:revisionrnl@bav.admin.ch)



Place de la Planta, CP 478, 1951 Sion  
Tél. 027 606 21 00 · Fax 027 606 21 04